

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraisant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Et maintenant les difficultés vont grandir. Nous souhaitons bon courage et bonne chance à ceux qui remplaceront le ministère Herriot ! Ils en auront besoin.

Nous sommes dans le gâchis. Et nous y sommes en plein. Nous ne pouvons prévoir où ni comment nous en sortirons. Autant vaut ne pas se faire d'illusions : il serait difficile d'imaginer situation plus grave. C'est maintenant que les difficultés vont, non pas commencer, mais grandir. Et, dans cette crise, si terriblement compliquée qu'elle paraît inextricable, la question ministérielle n'est qu'un élément nouveau et qu'un obstacle de plus...

Donc le ministère est démissionnaire...

La Chambre aurait bien voulu garder le cabinet, mais elle ne voulait pas payer les Etats-Unis. M. Edouard Herriot n'admettait pas de rester au pouvoir si on ne lui permettait pas de payer...

Pour arranger les choses, il aurait fallu que le gouvernement de Washington y mit quelque bonne volonté. Autant demander à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. C'est l'intransigeante brutalité du ministère américain qui a tout empêché.

Ces derniers temps, la thèse de M. Edouard Herriot, qui était de payer sous réserves, avait gagné beaucoup de terrain au Parlement. Elle l'a perdu d'un seul coup par la faute du président Hoover qui semble prendre à tâche de rendre toute conciliation impossible.

La semaine dernière, une majorité assez importante se fût assurément résignée à autoriser le paiement de l'échéance dans les conditions où Edouard Herriot proposait de le faire. — Mercredi matin, après une séance de 18 heures, une majorité considérable l'a refusé.

C'est qu'il s'était produit, dans la nuit de lundi à mardi, un fait nouveau qui a tout changé. Par une troisième note, l'Angleterre avait fait savoir à son créancier qu'elle était disposée à « honorer » l'échéance du 15 décembre, mais sous l'express réserve que cela n'engagerait pas l'avenir et que ce paiement serait considéré comme le dernier fait selon l'ancien règlement. Il devrait être entendu qu'avant la prochaine échéance interviendrait un accord nouveau. A la différence des mots, c'était exactement les mêmes « réserves » dont M. Edouard Herriot proposait d'accompagner notre paiement aux Etats-Unis.

Or, six heures après avoir reçu la note anglaise, le gouvernement de Washington lui répondait par un refus total et absolu. Je prendrai l'argent, disait la réplique américaine, mais je laisserai les « réserves ». Je ne les connaîtrai même pas. Du fait que ma Trésorerie encaissera les sommes qui lui seront offertes, il n'en faudra donc pas conclure que j'accepte ou que j'approuve, de quelque manière que ce soit, des réserves qui sont à mes yeux comme si elles n'étaient pas.

Cela était dit en langage diplomatique, mais je n'en exagère pas du tout le sens ni la portée. A peine si j'en force un peu les termes...

Aussitôt connue, cette réponse produisit dans le Parlement français une violente réaction. Et l'opinion fut retournée...

À quel bon chercher un terrain de conciliation avec des irréconciliables ? Cette attitude froidement calculée du gouvernement de Washington rend inutiles tous les efforts du gouvernement français. Les réserves que nous pourrions faire sont exactement les mêmes que celles présentées par le gouvernement anglais. Et voilà l'accueil qu'on leur réserve ! Allons-nous, après cette expérience, nous exposer à la même rebuffade ? On prendra notre argent, on refusera nos réserves qui ne seront que de l'encre sur du papier et des paroles dans le vent !

C'est à cet état d'esprit que tous les efforts de M. Herriot se sont heurtés. Il y avait là comme un mur infranchissable. La Chambre française re-

fusait de s'incliner devant une injustice. Persuadée que l'Amérique est seule responsable de la présente situation, elle ne voulait pas admettre que la France fût seule à en supporter les conséquences.

Le Président du Conseil eut beau dire qu'il ne s'agissait pas, en payant, de céder à l'Amérique, mais de faire honneur à la signature de la France et de mettre celle-ci en bonne posture pour défendre ses intérêts, il ne put rien changer à la farouche résolution des députés...

C'était prévu ! Mais nous persistons à penser que la crise ministérielle — qui ne fait que compliquer — n'était pas inévitable. Il eût suffi, pour cela, que M. Herriot n'en fit pas une question de confiance... qui n'aurait rien à voir en cette affaire. On avait parfaitement confiance en lui. On n'avait pas confiance dans les Américains !

Remarque-le ! Dès qu'on s'adresse au Président Hoover pour une réponse qui le gêne, il invoque son Congrès. C'est son refuge ! C'est sa retraite toujours proche et toujours assurée... « Ah ! je n'y peux rien ! Ce la dépend du Congrès qui ne veut pas ! »

En leur chantant ce refrain, il a successivement envoyé coucher la France, l'Angleterre, l'Italie, la Belgique !

Et ! bien, nous aurions voulu qu'une bonne fois on lui servit à lui-même la même objection. A M. Hoover disant « mon Congrès veut que vous payez », nous aurions désiré qu'Herriot put répondre « Comme c'est fâcheux ! Mon Parlement ne veut pas que je vous paye ! »

Nous serons privés de cette satisfaction. Quant aux embêtements, soyez tranquille, ils ne vont pas nous manquer !

Et ce ne sera pas une compensation !

Emile LAPORTE.

O-O-O

UN PETIT MOT D'ECRIT

IMPOTS BIZARRES

Quand le budget fait eau de toutes parts, quand le déficit apparaît redoutable et qu'il s'agit de trouver les moyens d'en assurer tant bien que mal l'équilibre, le ministre des Finances repasse l'inventaire des vieux impôts et des idées suggérées à son administration au cours des temps. On ressuscite ainsi, sous une forme plus moderne, des redevances qui s'élevaient jadis sous l'appellation de taxes sur les chiens, les voitures fiscales dignes des cercelets, les taxes extravagantes, Revenus et corrigées, certaines inventions d'aliénés sont devenues des lois aussi présentes que beaucoup d'autres.

Quand on vient à la rescousse du grand argentier, il faut disposer d'une imagination féconde. Il est des gens qui en sont pourvus. N'annonçait-on pas, récemment, qu'un député avait proposé de frapper d'impôt les serins en cage, tandis qu'un autre avait songé à soumettre les chûds à une taxe fiscale ? Au fond, l'intention ne manquait pas de logique ; les chiens paient bien, même s'ils ne servent qu'à l'agrément de leur propriétaire, pourquoi n'en serait-il pas de même pour les canaris ? Est-ce que tous les palets ne sont pas aujourd'hui frappés d'une taxe ?

Les célibataires ont eu la leur, bien que la plupart de ceux qui restent dans cet état le fassent à leur corps défendant ; on paie pour les domestiques, même lorsqu'une bonne est une impérieuse nécessité et non point un objet de luxe et, après avoir chassonné M. de Belcastel quand il proposait d'imposer les pianos, on a adopté son projet dans la suite lorsqu'est venue l'heure de la disette.

Qui peut nous garantir que M. Palma-de ne taxera pas la barbe et la moustache et aussi le chapeau haut de forme, comme le conseillait en 1871 M. de Lorgevil ? Ce qui peut nous rassurer à cet égard, c'est que le jeu n'en vaudrait pas la chandelle, le poil au menton et le poil-reflets ayant cessé d'être à la mode, comme le perre que, sous Louis XIV fut, bel et bien soumise à l'impôt.

Prêtées ridicules, soit ! mais le contribuable en a toujours eu de dures ; c'est le propre de son état. Au bon vieux temps, en dehors de la taille, de la dime, de la gabelle et de la corvée, il en a supporté d'autres dont l'invention était plus originale encore que les trouvailles de nos parlementaires.

A Remiremont, par exemple, les vassaux de certain seigneur étaient tenus d'apporter à celui-ci un plat de neige. La servitude était légère, pensez-vous ? Certes, s'il avait suffi de la subir en hiver, mais il fallait l'acquiescer à la Saint-Jean, c'est-à-dire à une époque où les

Informations

Au Sénat

Le Sénat, sous la présidence de M. Jeanneney, discute le projet de loi déjà voté par la Chambre des députés, relatif au recrutement de l'armée de mer et à l'organisation de ses réserves.

On adopte ensuite le projet de loi fixant pour cinq ans, à dater du 1^{er} décembre 1932, le contingent de décorations avec traitement attribué au ministère de la marine pour le personnel des divers corps de l'armée de mer en activité de service.

Ce contingent est le suivant : Grand officier, 4 ; commandeur, 20 ; officier, 100 ; chevalier, 270 ; médailles militaires, 1.000.

A la Chambre

La Chambre reprend la discussion du projet sur l'échéance du 15 décembre. M. Marin déclare que la France n'est plus engagée depuis le moratoire Hoover. La France ne veut pas être dupe.

Il déclare que tous les Français sont d'accord contre le paiement. Même faire des réserves est inutile. Les promesses qui furent faites à la France n'ont pas été tenues. Les mesures américaines ne doivent effrayer personne. La guerre des tarifs ? Mais elle est déjà faite.

La réalité, c'est que la France ne peut pas payer, en raison de la situation budgétaire. Il n'y a qu'une solution, dit M. Marin, c'est de refuser le paiement.

M. Lamoureux, au nom des commissions s'oppose au refus de payer.

MM. Franklin-Bouillon, Bergery, Pernot voteront la proposition des commissions.

Dans la séance de nuit, M. Chauvin reprend le texte présenté par le Gouvernement et repousse les commissions. Il déclare que la France ne doit pas renier sa signature.

Le Gouvernement est renversé par 402 voix contre 187.

Après une longue discussion qui a duré jusqu'à 6 heures du matin, le contre-projet Chauvin qui reprenait le texte de la note du gouvernement, écarté par la Commission au début de la séance, a été repoussé par 402 voix contre 187.

Le Gouvernement ayant posé la question de confiance, a démissionné.

Après le départ des ministres démissionnaires, la Chambre a adopté une proposition de résolution arrêtée d'un commun accord par les commissions des finances et des affaires étrangères, par 380 voix contre 57.

Cette proposition de résolution invite le Gouvernement à différer le paiement de l'échéance du 15 décembre dans l'attente de négociations générales nécessaires.

Les fraudes fiscales

La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre MM. Jourdain, Schramock et Vissilard, a pris acte des lettres par lesquelles ces trois sénateurs sollicitent, chacun en ce qui le concerne, la levée de l'immunité parlementaire. Mais estimant qu'il s'agit d'une question de principe et non de convenances personnelles, la commission a, néanmoins, adopté, par sept voix et deux abstentions, le rapport de M. Marcel Régnier, qui conclut au rejet de la demande.

Au pays des Soviets

Il y a quelque temps sur le réseau de Transbaïkale, un train militaire entrain en collision avec un train de voyageurs. Plus de cent cinquante officiers et soldats de l'Armée Rouge se trouvèrent parmi les victimes.

Sur l'ordre du Guépou de Tchita, les mécaniciens des deux trains ont été fusillés sur le champ et sans aucun jugement.

Cette justice tchékiste a provoqué une vive indignation parmi les ouvriers des ateliers de chemin de fer. Au cours d'un meeting agité, les ouvriers ont voté une résolution où l'on déclarait que le gouvernement tsariste n'avait jamais exercé de représailles sans enquête, interrogatoires et jugements, tandis que le gouvernement « ouvrier » fait fusiller les ouvriers en vertu de l'ordre arbitraire d'un tchékiste.

La nuit même vingt-trois leaders et orateurs du meeting ont été arrêtés dont 12 fusillés aussitôt et les autres déportés au camp de Soloxi dans la Mer Blanche.

Russeaux ne charrient pas la glace. Et, comme il était impossible de se procurer la neige, il fallait, mal gré, la remplacer par une paire de lunettes. Si nos financiers d'aujourd'hui n'étaient pas moins raffinés, leurs conceptions rapportent davantage. Cependant, il faut rendre justice à leur ingéniosité car les temps deviennent difficiles depuis qu'on semble avoir épuisé toutes les mines à impôts. Reste-t-il encore quelque chose qui soit exempt de la taxe ? Nous nous en apercevrons avant peu et s'il en existe malgré tout, ce phénomène d'un autre âge sera sûr de son affaire.

Daniel BRICE.

L'intransigeance japonaise

Le gouvernement japonais a donné par instruction à sa délégation à Genève de refuser de prendre part à la Commission de conciliation.

EN PEU DE MOTS...

— Une collision s'est produite près de Lucerne entre un train local et l'express de Zurich. Il y a eu 6 morts et 11 blessés.

— En jouant sur la glace, 6 enfants se sont noyés dans le Rhin aux environs de Frankenthal et 5 autres également près de Trèves.

— Une grava bagarre s'est produite, mardi soir, aux abords de la Chambre entre les membres de l'Action Française et les agents. Il y a eu plusieurs blessés. La police a procédé à 1.000 arrestations.

— L'agence Belga annonce que la Belgique refuse d'effectuer le paiement du 15 décembre aux Etats-Unis.

— Le nommé Malta, 22 ans, un dangereux repris de justice, qui était en traitement à l'hôpital d'Aix s'est enfui.

— Un inventeur, M. Guillaume, a réalisé un appareil destiné à empêcher tout naufrage. Descendu à 10 mètres de profondeur l'inventeur réapparaît sans avoir éprouvé le moindre inconvénient.

NOS ÉCHOS

Se non e vero...

Les histoires de Marius sont en perpétuelle évolution, parce que Marius est un personnage vivant. Il s'adapte à toutes les circonstances. Il précède ou accompagne toutes les actualités. Voilà pourquoi on nous conte aujourd'hui l'histoire de Marius et de l'Amérique.

Marius, revenant d'Amérique, considérait, du pont du navire, les requins qui jouaient dans l'eau. Un citoyen de New-York, s'arrêtant auprès de lui, déclara :

— Monsieur Marius, cent dollars que vous ne prendrez pas un bain dans la mer en ce moment.

Cent dollars, je les tiens, s'écria Marius.

Aussitôt dit, aussitôt fait, Marius se déshabilla, se fit descendre par une corde dans l'onde amère, prend ses ébats. On le contemple avec inquiétude. Quand les requins s'approchent, au lieu de fuir, il va vers eux ; on croirait, à sa poitrine tendue, qu'il leur offre son cœur. Les requins luient alors. Le jeu dure vingt minutes.

Quand Marius eut été remonté sur le pont, le citoyen de New-York paya comme il le convenait les cent dollars.

— Voilà cent autres, ajouta-t-il, pour que vous ne deviez plus votre truc. — C'est bien simple, dit Marius. — Se déshabillant de nouveau, il montra à l'Américain sa poitrine où ces mots étaient tatoués : « Les Américains prétendent que ce sont eux qui ont gagné la guerre. »

— Voyez-vous, conclut Marius, les requins eux-mêmes ne peuvent pas avaler ça !

Bienfaisance. Mark Twain s'était laissé persuader, un jour, de prendre la parole dans une réunion électorale, en faveur d'un candidat qui était de ses amis. Mark Twain, qui n'aimait pas ce genre de manifestations, s'était fait tirer l'oreille, mais avait finalement été obligé d'accepter. Et il prit la parole en ces termes :

— Notre candidat mérite toute votre confiance. Sans doute, il ne réussira pas à nettoyer le Parlement de toutes ses impuretés, de même qu'un bouquet de fleurs ne réussit pas à répandre une odeur agréable dans une fabrique de colle de poisson. Il n'en reste pas moins que notre candidat est un homme honorable, qui s'efforce toujours de faire le bien. Jamais, il ne renverra les mains vides un mendiant qui viendra frapper à sa porte. Et lui donnera toujours quelque chose, ne fût-ce qu'une lettre à son adresse et me demandant de secourir le porteur.

Coucher du soleil. Un jeune peintre se présentait récemment chez Molnar, l'auteur le plus joué en Europe centrale, et lui offrait un grand tableau.

— Cher maître, dit le peintre, achetez-moi donc ma toile. Je vous la cède à très bon compte : 30 marks.

Et de montrer son tableau.

— Qu'est-ce que ça représente ? demande Molnar, qui aime la précision.

— Un effet de coucher de soleil bruyant, comme dans certaines régions d'Orient, répond le peintre.

— Oui, oui, fait Molnar, je ne m'étonne pas que le soleil se couche si rapidement dans cet affreux pays.

Confusion. C'est la dernière histoire que conte le plus barbu de nos humoristes.

Dans un salon, après le dîner, les hommes passent au fumeur. On entoure bien-

LES conteurs de chez nous !

LA FILLE DU LUTHIER

Maître Jacobus, luthier de Bruges, se levait pour mettre les volets de sa boutique, lorsqu'un gentilhomme encore jeune et d'assez bel air franchit le seuil.

— Bonsoir, maître Jacobus, dit-il, en posant sur une longue crédence en cœur de chêne son chapeau bordé de menu vair, je désirerais un de ces merveilleux instruments que vous réservez d'ordinaire aux artistes et aux souverains. J'en ai ouï dans des cours d'Allemagne et de Bohême ; rien ne les passe en justesse, en sonorité, en douceur. Ne vous en défendez point : ils ont une âme. Il est bien clair que vous possédez quelque antique secret ignoré même de vos grands rivaux de Crémone. Ce secret, je ne vous le demande point, n'étant pas de l'espèce naïve. Je me contenterai présentement d'un luth hepta-corde de votre façon.

Il mit sa bourse à côté de son chapeau ; elle bedonnait fort et sonnait fin. M. Jacobus s'était incliné devant le salut et sous les louanges. Tout en ouvrant un panneau sculpté en plein bois, il examinait de biais cet étrange inconnu dont le regard noir, de face, le gênait. Quelque grand seigneur, sans doute et qui voyagerait sans laquais pour préserver son incognito. Sa voix possédait un timbre si profond qu'elle émuovait les violés et les théobords.

M. Jacobus tira d'un lit de laine et de soie un instrument frotté et doré ; les longues fibres de l'ébène et du sapin qui formaient la caisse faisaient songer à la chevelure d'une oréade. Le voyageur s'en saisit, s'appuya contre la crédence, effleura les cordes, serra une clé d'ébène, tourna une clé d'argent, puis jeta un accord large et doux comme le soir.

Les cygnes naviguant sur le canal se fixèrent ; telles des notes sur une portée musicale. Et les eaux plates étaient manées de cuivre et de bronze comme si les carillons du prochain beffroi y fussent tombés avec les derniers éclats du jour.

Maints artistes et des plus fameux singulièrement M. Van Kakebec, lequel était même versé dans les arcanes, s'étaient fait entendre dans la boutique de M. Jacobus. Nul n'avait tiré de la corde et du bois ce trouble et pathétique enchantement.

Les yeux perdus, mêlés de leurs comme les eaux, l'inconnu, semblait appeler les étoiles. Et M. Jacobus trouvait tant de douceur à cette musique qu'il avait regagné son fauteuil de chêne et de cuivre, les yeux déjà clos. Le vieux luthier dormait. Alors on entendit un pas dans l'escalier au fond de la boutique. Un flambeau dans sa main droite, la gauche appuyée à la rampe luisante, les cheveux de chanvre et les yeux bleu de lin, une adorable enfant parut, qui sourit à l'étranger. C'était elle la lumière de la maison. C'était Ghislaine. Elle avait rénom de beauté sur les terres flamandes et wallonnes, sur les rivages baltes et les bords du Danube. On en parla même à la cour de France. L'inconnu, sans interrompre le jeu ardent et sombre de ses doigts, riait silencieusement de joie et d'orgueil. Soudain, abandonnant le luth, il saisit sa bourse et son chapeau, fit deux pas vers la porte et Ghislaine commençant de le suivre.

Alors dans le silence qui chantait encore, retentit un grand bruit.

Un jeune homme descendait lourdement les degrés de bois. Il semblait se défendre contre un torpéur qui engloutissait d'une sourde violence, il demanda :

— Qu'est-ce que tout ceci ?... Où est le père ?

— Là, dit la jeune fille en s'arrêtant.

— Et toi, où vas-tu ?

— Moi, Jym ? mais... je...

L'inconnu tourné vers elle tentait de la capter dans ses regards. Jym, alors, saisit un escabeau, l'autre, déjà sur le seuil, tira son épée.

— Au nom du ciel !... s'écria le vieux Jacobus en s'éveillant.

Les visages et les ombres tremblaient devant ses yeux avec la flamme des chandelles.

— Lire la suite en deuxième page

Léon LAFAGE.

s'écria M. Mielliet qui présidait la séance.

— Un Parlement, fit observer M. Deudon, est un endroit où l'on parle.

— Non, riposta M. Mielliet, c'est un endroit où l'on pense...

— Alors ? Ce n'est plus un Parlement. C'est un Pensément, répondit M. Deudon.

Le bon moyen. Le dompteur se trouvait précisément dans la cage aux lions, en train de faire travailler ses bêtes, quand un domestique vint et lui dit, à travers les barreaux :

— Votre tailleur est là qui apporte la note. Il tempête et réclame son argent. — Qu'il entre ! fit le dompteur.

LE LIÈURE.

SENSATIONNEL !!!
UNE RÉVOLUTION MERVEILLEUSE DANS L'INDEFRISABLE
Nouveau Procédé breveté ZOTOS
Ce système permet l'Indéfrisable :
SANS APPAREIL
SANS ÉLECTRICITÉ
Un Sachet seul suffit et vos cheveux seront merveilleusement Ondulés et Bouclés à l'Indéfrisable.
Maison POPOVITCH
Spécialiste d'Indéfrisable tous systèmes
Tél. : 170, CAHORS.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Quelques réflexions à la suite du match du 11 décembre à Cahors.

Trop de distractions simultanées ont empêché un public nombreux de se rendre à Cabessut dimanche dernier, pour assister au match Caussade contre Cahors.

Pour ma part, je ne regrette pas le voyage que j'ai accompli. Temps très doux, soleil radieux, belle après-midi de fin d'automne qu'il m'a paru agréable de vivre en plein air. Ajoutez à ces charmes le plaisir d'avoir eu, enfin, une belle partie de rugby, et cela vous fera comprendre pourquoi, aujourd'hui, je reprends ma plume sportive.

Je le fais non pas tant pour chanter des louanges aux 30 joueurs dignes de ce nom, qui ont évolué sur le stade, que pour me permettre, sans donner de conseils à qui que ce soit, de faire quelques remarques qui pourront être utiles à qui voudra s'en servir.

Si je comprends bien ce qui a été écrit antérieurement sur le rugby cadurcien, il y a eu une crise à l'Aviron. J'ai entendu de nombreuses réflexions sur ce point, et si j'ai bien saisi, les joueurs, du moins quelques-uns, rompent avec la vieille tradition cadurcienne, veulent imposer de nombreuses modifications dans la manière de conduire le rugby dans la capitale du Quercy. Changement de Comité, suppression du Championnat voilà les « refrains » qui m'ont le plus souvent frappé le tympan depuis plusieurs semaines. Je ne veux pas prendre parti sur ces questions. Pour les discuter il faut les connaître à fond et pouvoir se rendre compte des avantages et des inconvénients de la mesure.

Mais ce que j'ai constaté dimanche c'est que la discipline était en danger dans le monde du Rugby.

Arrivé sur le terrain au moment où le match d'ouverture finissait, je ne puis donner mon appréciation sur cette exhibition. Mais j'ai constaté que Couderc faisait partie de l'équipe du Lycée. Peu de temps après, je n'ai pas été moins surpris de voir Jean-Marie dans l'équipe II de l'Aviron. Curieux, j'ai demandé à plusieurs personnes : « L'équipe première est-elle allée à Toulouse ? » — « Oui, me fut-il répondu, mais assez incomplète. »

J'en étais à me faire de pénibles réflexions sur le sport cadurcien, sur cette discipline librement consentie que nous montrions il y a quelque vingt ans, alors que les dirigeants ne nous offraient pas leurs confortables autos, et notre équipement, quand j'ai senti monter en moi un souffle irrésistible d'optimisme.

L'équipe deuxième tenait vaillamment tête aux athlètes Caussadais. Car, ne l'oublions pas, l'équipe de Caussade ressemblait par son allure, son brio et son énergie, à ces groupements qui nous viennent de Toulouse, et que l'on craint. Mais les jeunes serraient les dents, suivaient comme des endiablés, marquaient un essai, plaquaient résolument aux jambes, Delgal, le vieux ténor, payant de sa personne, donnait l'exemple. Je me rappelais son ascension rapide au poste de 3/4 centre de la première équipe, et je me disais : « Qu'attends donc la Commission de Rugby pour confier à cette jeunesse ardente qui monte le soin de défendre les couleurs du club au lieu et place des défaillants qui ne sont bons qu'à jeter le trouble parmi les bonnes volontés ? »

Mes yeux à ce moment se sont portés sur un membre du Comité de Rugby qui accourait sur la touche, griffonnait des notes rapides sur un papier... rose. Oui, ma chère rose, j'insiste car ce papier était à la couleur de mes idées sportives du moment.

J'espère que ces notes seront conviviales et qu'elles amèneront la Commission de Rugby à se débarrasser de tous les éléments perturbateurs qui, se croyant indispensables, pour paraître le dimanche où l'on joue à Cahors, s'arrogent le droit de ne pas répondre à l'appel du Comité quand il y a un match un peu dur à disputer au dehors.

Le public, le vrai public sportif, n'aime pas les joueurs de fantaisie. Il continuera à faire confiance aux membres du Comité s'ils agissent avec énergie, s'ils savent faire renaître le beau rugby à Cahors en ne faisant appel qu'àux hommes qui font preuve de bonne volonté.

Un Optimiste.

Joueurs au terrain : MM. Fantangier, Lacoste, Lestrade, Pasquier.

Publicité, journaux, etc... : MM. Fantangier, Larrive, Pasquier.

Le Comité agréé comme pharmacien soigneur M. Belval.

Le Comité prépare ensuite l'organisation du match Stade Toulousain (2) Cahors, à Cahors, le 18 courant. Seront seuls convoqués parmi les équipiers premiers ceux qui ont effectué le déplacement contre le Gallia dimanche dernier et les absents ayant donné des raisons valables après examen des divers cas, la liste établie est la suivante :

Anduze, Benevent, Betoul, Cabridens, Cras (Cap.), Delgal, Delmas, Dulong, Feydel, Fourès, Gard, Graulhié, Guillard, Lecussan, Magnani, Meulet, Perret, Rigaudie, Tardieu, Torchy, Vidal.

Réunion de ces joueurs, au terrain dimanche, 18 courant, à 13 h. 45.

Le Comité.

Fédération lotoise de basket-ball et d'athlétisme

Tournoi d'automne de basket-ball

Durant l'après-midi du dimanche 11 décembre à ou lieu à St-Céré, sur le terrain de sport de l'école primaire supérieure, le tournoi du district Nord du Lot. Cinq équipes seulement, au lieu de six moins 8, étaient en présence : deux de 1^{ère} série et trois de deuxième série.

En 1^{ère} série l'U. S. de Terrou triomphe aisément de l'Équipe du G. S. de l'école supérieure qui possède moins le sens du jeu. En deuxième série se joue une poule triangulaire entre les équipes seconde du G. S. de St-Céré et de l'U. S. de Terrou et l'équipe de l'U. S. de Bannes déclassée car de formation trop récente. C'est Terrou qui finalement remporte une difficile victoire sur Bannes.

Malgré un match de rugby qui se joue tout à côté du terrain de basket, les spectateurs sont nombreux qui regardent jouer à la balle au panier. Sur un terrain glissant, les belles phases de jeu sont abondantes et les joueurs se font remarquer par leur bonne tenue. Le bureau de la Fédération lotoise remercie M. Nicolas en particulier de la bonne organisation du tournoi.

FINALES DU TOURNOI D'AUTOMNE

Les équipes désignées ci-dessous sont admises à disputer les finales du tournoi d'automne organisé par la Fédération lotoise.

1^{ère} série : district nord : Terrou et St-Céré ; district sud : Aviron Cadurcien et Cabessut.

2^{ème} série : Terrou II pour le nord ; Quercynoise II pour le sud.

3^{ème} série : Quercynoise III contre Caniac III.

Les rencontres auront lieu à Gramat le 18 courant sur le terrain municipal aux heures suivantes :

Équipes de 1^{ère} série

1^{er} match : pour la 1^{ère} place du tournoi : Aviron Cadurcien I contre Terrou I, à 10 heures (40' de jeu).

2^{ème} match : Le vaincu du 1^{er} match contre Sporting Cabessut I ou contre Groupe sportif St-Céré I, à 10 h. 50 (40' de jeu).

3^{ème} match : pour la 3^{ème} place, le vaincu du 2^{ème} match contre Groupe sportif St-Céré I, à 13 h. 30 (40' de jeu).

Équipes de 2^{ème} série

Finale du tournoi : La Quercynoise II contre Terrou II, à 14 h. 10 (40' de jeu) ; — à 14 h. 50, match association (1^{er} mi-temps), Cajare I contre Ecureuils Gramatois.

Équipes de basket de 3^{ème} série

(Démonstration) durant la mi-temps, de 15 h. 20 à 15 h. 40, La Quercynoise III contre Caniac III ; — à 15 h. 40, 2^{ème} mi-temps d'association ; — à 16 h. 15, démonstration d'éducation physique et de sport féminin par Les Boutons d'Or de Gourdon (U. S. G.).

N.B. — Tout retard de 10 minutes sur l'horaire prévu équivalait à un forfait des équipes.

La Fédération.

A MONTUQU.

Football.

Le match amical de football que nous avons annoncé pour hier entre la société l'U. S. M. et la société des Junies, s'est joué hier sur le terrain de Saint-Jean, sous un soleil merveilleux pour la saison, et devant une foule énorme.

Toute la population de Montcuq s'était portée sur le terrain de sport, et la campagne était venue grossir le contingent.

La victoire est restée à l'U. S. M.

Bon augure pour le match de fin du mois, pour le championnat.

AUX JUNIES ET A SALVIAC.

Match de championnat. — Le Club athlétique Salviacois se rendra dimanche, 18 décembre aux Junies où il rencontrera en match de championnat l'excellente équipe de cette ville « La Fraternelle ». Les deux équipes étant très près l'une de l'autre, le match semble devoir être très intéressant.

A FIGEAC.

Rugby. — Le G. S. F. vainqueur facile. C'est par un bel après-midi et devant un nombreux public que s'est déroulée la partie qui opposait le Groupe à l'U. S. Souillagaise.

Disons tout de suite que cette rencontre ne tint pas tout ce qu'elle promettait. Souillac, en effet, présenta une équipe très jeune, animée du désir de bien faire, mais qui ne pouvait que résister honorablement à un quinze plus aguerri et plus scientifique. Le Groupe domina continuellement et profita de sa supériorité pour essayer de nombreuses combinaisons qui échouèrent pour la plupart par suite de maladrotes. Néan-

moins plusieurs échappées individuelles furent couronnées de succès et c'est sur le score écrasant de 33 points à 0 que la partie se termina.

Le Groupe n'a pas à se féliciter de cette trop facile victoire remportée sur une équipe de seconde zone. De bons joueurs figurent dans son quinze, mais l'ensemble manque d'homogénéité. Espérons que dimanche prochain contre Villefranche l'équipe retrouvera toute sa valeur et que la mise au point qui s'impose sera réalisée au moment des parties décisives du Championnat de France.

A GRAMAT.

Basket-ball.

Nous sommes heureux d'annoncer au public Gramatois et de la région la splendide manifestation organisée par la Fédération lotoise de basket-ball et d'athlétisme avec le concours de nos Ecureuils Gramatois sur notre beau terrain municipal de sport. Nous aurons ce jour-là des pratiquants du basket-ball, des 10 heures du matin, des soccers dans l'après-midi et une belle section féminine en fin de soirée. Voilà un programme varié et choisi qui ne manquera pas d'attirer sur le terrain tout ce que les environs comptent de gens avisés et acquis aux sports. On nous dit même que les parties de basket-ball commençant à 10 heures, sont parmi les plus belles de la journée. C'est donc l'occasion pour ceux désirant connaître ce nouveau sport d'assister à de belles démonstrations tout particulièrement à l'attention du public la démonstration de basket commençant par les moins de 14 ans et les évolutions gracieuses et rythmées de belles jeunes filles gourdonnaises.

Donc tous sur terrain municipal depuis 10 heures jusqu'à 17 heures environ. — Un Gramatois.

Employez l'huile extra-douce DULCINE

Parfaite pour la Table

Arrondissement de Cahors

Pradines

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir que M. Desplats, propriétaire à Pradines, vient d'être l'heureux papa d'un gros garçon.

Nos compliments au papa et aux grands parents et nos meilleurs vœux de bonne santé à la maman et au bébé.

Les Junies

Macht de championnat. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Cabrerets

L'abreuvoir-lavoir. — M. René Besse, maire de Cabrerets, avait signalé au Génie rural l'intérêt de l'abreuvoir-lavoir de Combe-Nègre. Il vient de recevoir de M. Ferron, Ingénieur en chef du Génie rural de Bordeaux, une lettre où celui-ci lui fait connaître que le ministre de l'Agriculture a approuvé le projet et lui a attribué une subvention de 2.666 francs.

Albas

Déclaration de la récolte de vin. — Pour 209 propriétaires récoltants et pour une superficie de 297 ha., 25, il a été déclaré 3.873 hl., 10 de vin rouge et 2 hl., 20 de vin blanc avec un stock antérieur de 107 hl., 80. Sur ces chiffres, il y a 384 hl., 40 déclarés avec l'appellation d'origine de vin de Cahors.

En somme cela fait une récolte de 1.760 barriques de vin et si l'on considère que l'année dernière, la commune avait récolté 3.447 barriques ce la fait une perte sèche de 1.687 barriques, c'est-à-dire, à peu près la moitié de la récolte.

Conseil municipal.

Dans sa séance de dimanche matin, le conseil a désigné pour la révision des listes électorales : Section d'Albas : M. Bru Arthur, avec MM. Bru, de Malèzes et Guilhou Cyrien, pour juger les réclamations. — Section de Cézac : M. Vignals Maurice, avec MM. Pagès et Soullagac pour les réclamations.

Le Conseil décide de faire une demande à la Caisse de prêts aux communes à un taux réduit pour soulager le budget local dans le paiement des annuités du pont en construction.

Le Conseil décide de faire réparer le chemin de La Framie aux Combes du Moulin et de faire élargir le chemin de Lagarrigue à Perroux.

Une autorisation est donnée à M. Prady de Cabous qui veut élever un balcon au-dessus de la voie publique.

Enfin, le Conseil réuni en séance privée a décidé d'admettre à l'Assistance aux vieillards et incurables un certain nombre de personnes dont la demande avait été transmise avec avis favorable par la Commission du Bureau de Bienfaisance.

Montcuq

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Puy-l'Évêque

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Arthur Coustilla, fils de M. Coustilla, ancien garde-barrière à P. O., à Puy-l'Évêque, avec Mlle Candide Séryes, comptable à l'usine de Puy-l'Évêque, domiciliée à Lacapelle-Cabanac, lieu de Labastide.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

PETITE BASCULE

A VENDRE

S'adresser : Bureau du Journal

Arrondissement de Figeac

Figeac

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Saint-Céré

Fédération du Commerce et de l'Industrie. — Les membres de la section de Saint-Céré de la Fédération du Commerce et de l'Industrie sont convoqués en assemblée générale, à la salle de la mairie ce soir vendredi, à 8 h. et demie.

Ordre du jour : 1^{er} Renouveaulement du bureau de la section ; 2^o Compte-rendu du mouvement de solidarité qui ont fait suite dans les diverses sections du Lot, à la dernière réunion de la section de Saint-Céré ; 3^o Délégation de délégués à l'assemblée de la section de Figeac tenue sauf contre-ordre lundi, 19 courant au théâtre municipal de Figeac à 8 heures et demie.

Fête de la Sainte-Cécile. Programme.

Samedi 17 décembre, à 20 h. et demi grand bal avec brillant orchestre composé de seize membres exécutants de la société, dans les salles du café Roche.

Dimanche 18 décembre : à onze heures, tour de ville en musique avec les tambours et clairons. À 13 h. 45, concert place de la République. Programme : Défilé de la Garde Républicaine, avec tambours et clairons ; Le secret de Magot, ouverture (Paul André) ; Fantaisie, Mazurk (Avon) fantaisie pour clarinettes, solistes, MM. Marcihaac, Blanc, Labrousse ; Faust, fantaisie (Clodomir), soliste, M. Mazarine ; L'arabesque, valse fantaisie (Raynaud) morceau pour petite flûte, soliste, M. Macé ; Luitinée, marche (Coiteux), à 19 heures, banquet, Hôtel du Lot, Frégeac.

Conférence sur l'éducation physique.

M. Deleuze, chef de service départemental de l'éducation physique et M. Vigouroux, professeur au Lycée Gambetta, ont fait, dimanche soir, à la mairie de St-Céré, devant une assistance nombreuse, une causerie des plus intéressantes sur l'éducation physique, sa nécessité, ses bienfaits et les devoirs impérieux qui découlent de cette nécessité même pour les parents et les éducateurs.

L'auditoire composé surtout de belle jeunesse : grandes jeunes filles et grands jeunes gens de nos écoles supérieures, membres actifs de la Société sportive, comprenant la portée éducative des sports et appréciant l'activité si attrayante qu'ils exigent, ne ménagea pas ses applaudissements. La séance fut clôturée par une allocution du Président, M. le maire de St-Céré, qui remercia en excellents termes, les deux distingués conférenciers.

Remarqués dans l'assistance, les professeurs d'éducation physique de nos écoles, les membres des équipes de Basket et de Rugby venus ce jour-là à Saint-Céré, et les dirigeants de la Société sportive.

Conférences agricoles.

Une série de conférences agricoles sera inaugurée dimanche prochain, 18 décembre à 10 heures du matin, à l'école supérieure de garçons.

La première causerie portera sur les principes généraux de la taille des arbres fruitiers et sera faite par M. Sirleys, ancien élève de l'école d'Ordes. Les cours essentiellement d'ordre pratique seront publiés.

Is s'adressent à tous ceux qui sont intéressés par l'arboriculture fruitière, même pour les exploitants les plus modestes, comme le jardin familial.

Arrondissement de Gourdon

Souloisès

Nécrologie. — C'est avec regret que nous venons d'apprendre la mort de Louis Hérel, du Caire, décédé à l'âge de 76 ans.

Nos sincères condoléances à la famille.

Cressensac

Foire. — Notre foire mensuelle de décembre coïncidant avec celle de Souillac n'a pas connu son importance habituelle. Peu d'animaux avaient été conduits sur nos divers foirails, et il s'y fit un nombre restreint de transactions. Il y avait quelques lots de truffes qui se vendirent de 60 à 70 francs le kilo, suivant qualité.

Les noix. — Les noix s'écoulent assez lentement dans notre région ; mais néanmoins nos braves cultivateurs les vendent à raison de 100 fr. l'hectolitre en moyenne.

Floirac

Accident. — M. Daubet, ouvrier-couvreur, était occupé à la réparation d'un toit à Mézels, lorsque, par suite d'un faux mouvement, l'échelle sur laquelle il se trouvait glissa subitement.

M. Daubet tomba d'une hauteur de 4 mètres environ. Dans la chute, il s'est fracturé le poignet gauche et a été fortement contusionné.

Néanmoins, son état — nous l'espérons — n'inspire aucune inquiétude.

Sarrzac

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de notre compatriote Mme Chenu.

Les obsèques ont été célébrées à Brive. Nous prions la famille d'agréer nos sincères condoléances.

Payrac

Banquet. — Dimanche à eu lieu à Payrac, à l'Hostellerie de la Paix, le banquet annuel des employés des P. T. T. du canton.

Le menu était excellent et les convives furent très bien servis et adressèrent des félicitations au chef.

La gaité n'a pas cessé de régner durant tout le repas.

Salviac

Macht de championnat. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Mutation. A la gendarmerie.

Par décision en date du 10 décembre 1932, le maréchal des logis-chef de la brigade d'Aignan (Gers), M. François Castex, est nommé en la même qualité chef de brigade à Salviac, en remplacement de M. Paul Ortet, qui passe à la brigade mobile du Quesnoy (Nord).

Souillac

Arbre de Noël. — Nous avons tous gardé à Souillac l'aimable souvenir de la fête de l'« Arbre de Noël », donnée l'année dernière par les tout petits de notre Ecole maternelle.

Il nous est agréable d'annoncer que, soucieuses de conserver la tradition, Mmes Lemoine et Ras nous préparent, pour le dimanche 18 décembre, une nouvelle soirée à la même occasion.

Soyons discret, mais disons, néanmoins, que nous sommes assurés d'une belle soirée, où se confondront gâteries, joute et bienfaisance, à la grande joie de nos chers enfants et de tous ceux qui viendront les applaudir.

Saint-Sozy

Accident. — Le 3 décembre, M. Liauz Roger, ouvrier de M. Laval, mécanicien au Pigeon, était occupé sur la toiture de la laiterie coopérative à consolider un support de câble. Ayant glissé, il se laissa choir sur la toiture en évertue, laquelle céda sous le poids de l'ouvrier qui tomba à l'intérieur du bâtiment faisant une chute de 4 mètres. Quoique contusionné fortement, il espère cependant une guérison après un assez long repos.

Voici les fêtes de fin d'année !

Voulez-vous être servis rapidement ? !

adressez-vous

au Service Rapide

CAHORS-TOULOUSE

PAUL NOYER, rue P.-Wilson, CAHORS

PRIX DES PLUS AVANTAGEUX

RENSEIGNEMENTS

POUR NOS COLONIAUX ET NOS MISSIONNAIRES

Sous le haut patronage de M. le Maréchal Lyautey et de M. le Ministre des Colonies, une grande souscription nationale a été ouverte l'année dernière au bénéfice des œuvres patronnées par la Fédération française des Anciens Coloniaux, reconnue d'utilité publique.

Les billets de cette souscription sont actuellement en vente au prix de trois francs (billets verts) et donnent droit au tirage d'une tombola gratuite dotée de deux millions de lots dont 500.000 fr. en valeurs d'Etat.

Tous les Français voudront s'associer à l'œuvre de reconnaissance et de générosité entreprise dans le pays à l'égard de nos anciens Coloniaux et de nos missionnaires, qui attendent depuis si longtemps leur Maison de Repos.

Le tirage de la souscription est fixé au 10 avril 1933.

Les billets sont en vente dans les bureaux de tabacs, agence Citroën, magasins de commerce, etc... et au Commissariat de la Souscription, 6, Place de la Madeleine, Paris (8^e).

Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot

Dimanche à eu lieu, à 17 h. 30, à la Mairie de Cahors, sous la présidence de M. Dubernet de Garros une réunion de la Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot.

M. Dubernet défini le sens de la manifestation de St-Céré qui fut une protestation contre les agissements inquisitoriaux d'un fonctionnaire de fisc à l'insu de son administrateur.

L'ordre du jour suivant a été voté :

« La Fédération du Commerce et de l'Industrie du Lot, réunie le 11 décembre 1932, dans une salle de la mairie de Cahors, sous la présidence de M. Dubernet de Garros, président de la Fédération du Lot, approuve en tous points l'attitude de la section de Saint-Céré, fait sien son ordre du jour, félicite son président, M. Faure, de son énergie et l'assurance de sa parfaite solidarité. Elle prend l'engagement d'opposer les mêmes méthodes de protestation à toutes tentatives d'augmentation des charges qui pèsent sur le commerce et en particulier, en cas d'aggravation à l'occasion du renouvellement du forfait, elle appelle l'attention du gouvernement et du Parlement sur l'évergissement et la surexcitation qui sont les conséquences dans le commerce des mesures d'inquisition qu'entraîne l'application de la taxe sur le chiffre d'affaires par l'administration des contributions indirectes.

« Elle proteste contre les lenteurs apportées à la transformation de cette taxe, malgré les promesses qui se renouvellent sans résultat depuis 1926. Elle précise qu'il est temps d'en finir avec cette situation à laquelle les assujettis sont prêts à mettre un terme, si les pouvoirs publics ne trouvent pas moyen d'imposer une date très prochaine au travail des commissions chargées de cette transformation, en modifiant leur composition si nécessaire et déclare qu'elle proteste contre toute atteinte portée à l'existence des commissions consultatives en ce qui concerne les bénéfices commerciaux, notamment par l'institution d'une commission chargée de la détermination d'un coefficient fixé sur le bénéfice brut, pour servir de base au calcul de cet impôt, attendu que rien n'est plus variable que le coefficient de bénéfices, suivant la concurrence, le lieu et les conceptions commerciales de chacun. Que sur ces vérités

étant sises la liberté du commerce et la loi de l'offre et de la demande, elle invite le Gouvernement et le Parlement à rechercher ailleurs que dans un commerce, exaspéré par une crise sans fin, des moyens de restauration de ses finances. Elle lui signale les inégalités flagrantes qui existent entre les impôts payés par le commerce à titres d'impôts cédulaires, et les assujettis à l'impôt sur le revenu.

« Décidée à opposer toute sa résistance à de nouvelles charges, elle fait appel à tous les groupements français du commerce et de l'industrie, qu'elle avisera de sa protestation, prête à s'unir à tout mouvement protestataire. Elle fait confiance aux dirigeants de la Fédération pour donner à son ordre du jour tout le retentissement qu'il comporte. »

La crise ministérielle

M. Lohry, à 9 heures, a reçu M. Henry Roy, rapporteur général de la Commission sénatoriale des Finances, puis M. Lamoureux, rapporteur général de la Commission des Finances de la Chambre.

Au pays des Soviets

De Varsovie. — Le correspondant du « Daily Express » annonce que M. Sokolovok, ancien ambassadeur des Soviets à Londres, a été arrêté à Moscou par le Gépéou, sous l'accusation d'avoir participé à un complot contre Staline.

La Pologne ne paiera pas

De Washington. — L'ambassade de Pologne publie une déclaration regretant l'absence d'un accord satisfaisant entre la Pologne et les Etats-Unis au sujet des dettes et laissant entendre que le Gouvernement polonais ne paiera pas l'échéance du 15.

REMERCIEMENTS

Mesdemoiselles Eugénie, Camille, Lucienne et Suzanne AUSTRUY ; les familles ALET, NEAU, JANS, GUILLOU et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Camille AUSTRUY

retraité de la Cie du P.-O., décédé dans sa 61^{ème} année. Les obsèques et l'inhumation ont eu lieu à Cahors.

REMERCIEMENTS

Les familles Jules COUDERC, Henri BOIREAU, COMMENGES, Léon COUDERC, Eugène COUDERC, Henri COUDERC, LAPUYADE, PAUL, RICHARD, BERGUES et tous les autres parents remercient bien sincèrement tous leurs amis et connaissances qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que ceux qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Mme Philomène VALMARY

Epouse COUDERC

Il faut tenir le coup

« J'en ai pris l'habitude, et je ne m'en plains pas. Avant chaque repas, je prends un verre à madère du vin fortifiant que je prépare avec votre Quintonine. Je mange avec appétit et, comme on dit, « je tiens le coup », malgré le travail et l'effort à fournir chaque jour. Je considère la Quintonine comme le roi des fortifiants ». M. Gremillon, 15, avenue Monttrichard, Villiers-sur-Marne (S.-et-O.). La Quintonine vaut seulement 4 fr. 95. Ties Phies et Phie Orliac à Cahors.

CHERCHE

CHAMBRE, CUISINE

S'adresser : Bureau du Journal

abords Place du Marché

PRETS

pour tous dép. 4.000 fr. à 1 million 4 0/0 l'an. S. gar. rembours. de 1 à 20 ans. Avance pr tous besoins, même personnel. S'adres. à : L'Inter-Crédit André, 45, Bd de Belleville, Paris XI^e, pr. République. Fondé en 1898. Réponse et solution rapides.

Pour vous chauffer cet hiver !

M. LAFON, émondeur des arbres du Boulevard Gambetta, informe le public qu'il vend des fagots résultant de l'émondage, au prix de 20 centimes. S'adresser sur place.

ETUDE

DE

M^r BOYER

HUISSIER A CAHORS

4, rue Blanqui

VENTE

aux

ENCHÈRES PUBLIQUES

pour cause de départ

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE
du sieur MARADÈNE Gaston
demeurant à Cahors

Convocation des créanciers
pour production de titres
et vérification des créances.

(PREMIER AVIS)

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire sont invités à produire dans le délai de quinze jours, outre ceux accordés en raison des distances, leur titres de créances, accompagnés d'un bordereau sur papier libre indicatif des sommes par eux réclamées, entre les mains de Monsieur ROUSSEAU, arbitre de Commerce, demeurant à Cahors, liquidateur définitif, ou entre les mains du Greffier du Tribunal de Commerce, pour être procédé à la vérification des créances.

Cette vérification commencera le vingt décembre prochain, jour de mardi, à quatorze heures.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice, où elle sera continuée si besoin est.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article douze de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE
du sieur LMBERT Raymond
Négociant-garagiste
demeurant à Cahors
Quai Ségur, N° 16

Convocation des Créanciers
pour Concordat ou Contrat
d'union.

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées, admises et affirmées, sont invités à se rendre :

Le vingt décembre prochain, jour de mardi, à dix heures.

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour entendre le rapport qui sera fait par le liquidateur sur l'état de la liquidation judiciaire dont s'agit, — sur les formalités qui ont été remplies et les opérations qui ont eu lieu, — délibérer, séance tenante, sur les propositions qui pourront être faites par le liquidé pour obtenir le concordat, et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente insertion est faite en conformité des dispositions de l'article quatorze de la loi du quatre mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Le Greffier,
E. MANEYROL.

Quand vous serez à PARIS
il vous sera utile de connaître
chaque jour ce qui se passe
il vous pourrez lire ce journal dans
le Hall de l'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu, PARIS

POUR 1 FRANC par SEMAINE
Mode Pratique

donne tout ce qu'il y a de mieux
et de moins cher à réaliser pour

vos toilettes,
votre maison,
votre cuisine,
tout y est pratique.

Un an, 62 numéros, dont 24 en couleurs : 50 fr.

Remboursable par primes à choisir.
1.000 renseignements utiles

GRANDE MAISON DE
TEINTURE NETTOYAGE
de tous vêtements,
tissus, chapeaux, etc...

Nettoyage et remise à neuf de vêtements de cuir.
Teintures de fourrures.
Nettoyage d'ameublements, etc...

ENVOI TOUS LES SAMEDIS
Travail soigné
Dépôt pour Cahors :
Madame Louis BONNET
2, rue des Capucins

Chemin de fer de Paris à Orléans

Amélioration des services maritimes
Port-Vendres-Alger

La voie la plus rapide entre Paris et Alger est celle de Paris-Quai-d'Orsay-Toulouse-Port-Vendres (traversée par les bateaux de la Compagnie de Navigation-Mixte).

Cette ligne vient d'être dotée d'un nouveau paquebot à turbines, le « El Kantara » plus rapide et plus confortable encore que ses devanciers et pourvu des dispositifs de sécurité les plus perfectionnés ; il accomplit la traversée en 21 heures.

Dans le sens France-Algérie, il correspond à un train-paquebot partant de Paris-Quai d'Orsay les dimanches et jeudis soirs à 17 h. 28 (toutes classes, couchettes de 1^{re} classe et wagon-restaurant) ; l'arrivée à Alger a lieu le surlendemain matin à 7 h. 30 (Durée totale du voyage 38 heures).

C'est non seulement la voie la plus courte, mais celle qui traverse les eaux les mieux abritées ; c'est la seule avec transbordement direct des passagers et de leurs bagages du train au paquebot, sur le quai même d'embarquement.

Chemins de fer de Paris à Orléans
de l'Etat et du Midi

Billets d'excursions à prix réduit

La compagnie d'Orléans, d'accord avec le réseau du Midi, délivre toute l'année des billets individuels d'excursion à itinéraires fixes en 1^{re} et 2^e classes, avec faculté d'arrêt, pour les régions ci-après :

1° Paris à Bordeaux, la Côte basque, les Pyrénées et retour par Bordeaux, ou vice-versa ;

2° Paris à Bordeaux, la Côte basque, les Pyrénées et retour par Toulouse, ou vice-versa ;

3° Bordeaux à la Côte basque, les Pyrénées et retour à Bordeaux, ou vice-versa ;

4° Bordeaux à la Côte basque, les Pyrénées et retour à Montauban, ou vice-versa.

Il est délivré pour les itinéraires 3° et 4°, au départ de toutes les gares des réseaux d'Orléans et du Midi des billets spéciaux complémentaires à prix réduit, de 1^{re} et 2^e classes, pour gagner ou quitter ces itinéraires à Bordeaux ou à Montauban.

Les billets fixes et complémentaires sont valables 33 jours avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours.

Pour plus amples renseignements s'adresser : aux gares des réseaux intéressés ; à l'Agence Orléans-Midi, 16, Boulevard des Capucines ; à l'Agence P.-O., 126, Boulevard Raspail ; à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux Agences de Voyages.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

1, RUE DES CAPUCINS, 1

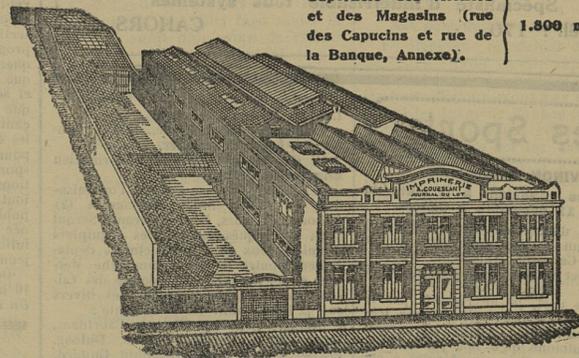
INSTALLATION MODERNE

NEUF LINOTYPES

22 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE

PRIX MODÉRÉS



Superficie des Ateliers
et des Magasins (rue
des Capucins et rue de
la Banque, Annexe). 1.800 m²

LA PHOSPHIODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE DE FOIE DE MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées

POUR LA GUÉRISON DES :

Enfants faibles, Personnes délicates, Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

PRIX DU FLACON : 14 francs

LA PHOSPHIODE GARNAL ET LE CORPS MÉDICAL

Le D^r ORTEL, Ancien Externe des Hôpitaux de Paris, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

Comme toutes les bonnes préparations pharmaceutiques, la PHOSPHIODE GARNAL est l'objet de contrefaçons ; pour éviter d'être victime d'une tromperie sur l'origine et sur les qualités du produit, malades exigez sur l'étiquette le nom du préparateur. Il n'existe d'autre Phosphiode que la PHOSPHIODE GARNAL, préparée, 97, Boulevard Gambetta, Cahors.

LABORATOIRE DE LA PHOSPHIODE GARNAL, 97, Boulevard Gambetta, CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.

Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches.

Feuilleton du « Journal du Lot » 44

Le Seigneur Mystère

ROMAN

par J. Joseph-RENAUD

CHAPITRE VIII

Il était à ce moment-là, environ dix heures vingt-cinq... C'est moi que Carlos, rentré depuis un quart d'heure, a entendu... Tout le monde a cru qu'Anselmo avait été frappé à peu près à cette heure-là, c'est-à-dire avant dix heures et demie, alors qu'en réalité, justice était faite depuis plus d'une heure... J'ai tout éteint, j'ai jeté un gilet sur le phonographe et je suis parti, laissant la porte entrouverte.

« Ah ! il était temps !... un peu plus, je me trouvais nez à nez avec Carlos... Quand il est sorti de chez lui pour monter au quatrième, j'étais encore dans l'escalier, au second !... En bas je suis sorti comme un locataire rentrant... Je me suis précipité dans un taxi... A l'hôtel, j'ai gagné notre étage par l'escalier de service... et m'étais mis en hâte en pyjama, j'ai fortifié mon alibi en faisant constater par la femme de chambre que, peu après dix heures et demie j'étais

Tous droits réservés.

dans notre chambre en tenue de nuit... Pendant que la femme de chambre causait avec moi, Hilaira se dissimulait dans la salle de bains... Ensuite, ayant retiré perruque et moustache et repris son aspect personnel, il gagna l'extérieur par l'escalier de service... Si on l'avait rencontré, il eût aisément expliqué sa présence.

— Tout cela, je l'avais deviné... Mais les bijoux ?...

— Quelle était la seule personne qui eût vu les bijoux... Darboin !... cela, d'après sa propre déposition !... En lisant les journaux, j'eus aussitôt la conviction que Darboin était rentré bien avant la fermeture de la porte cochère, vers neuf heures et demie, sans parler au concierge, peu après la fuite de Lucienne... En montant se coucher, — la maison n'a qu'un escalier, — il s'étonne de voir la porte d'Anselmo entrouverte... Il entre... Il voit des traces de sang... Il constate que son maître, qui depuis quelques temps se sentait menacé, est tombé victime sans doute de l'individu qu'il craignait. La présence du cadavre ne l'effraie pas, car c'est un malfaiteur endurci, sans nerfs, que Darboin ! Il comprend qu'il y a là une excellente occasion de s'emparer des bijoux et de l'argent qu'il a vus dans l'après-midi sur la table d'Anselmo...

« Il les cherche... les trouve... il descend et en hâte, passant devant la loge, il va se constituer un alibi, à la brasserie voisine... Mais que faire

de cet argent, de ces bijoux ? Il prévoit qu'on le fouillera... Les billets de banque sont dans une grosse enveloppe parcheminée... Il ferme cette enveloppe et se l'adresse à lui-même : 95 bis, avenue des Ternes... Les bijoux ?... S'étant rendu au lavabo de la brasserie, pour ne pas être observé, il les enveloppe dans un journal qu'il ficelle étroitement et qu'il s'adresse également 95 bis, avenue des Ternes, comme un simple petit paquet « échantillon sans valeur »... Mais parmi les bijoux de ma femme, il y en a trois qui sont faux, qui ne sont que des imitations de peu de valeur... Darboin les a remarqués aussitôt et ne les a pas mis dans le paquet, les réservant pour un usage que vous allez bientôt connaître...

« Au bureau de tabac qui est en face du 95 bis, et où on le connaît de longue date, il achète des timbres pour l'enveloppe et le paquet... Il va mettre le tout à la poste voisine, rue Bayen, le hasard lui fournit un témoin pendant ce bref trajet... Il revient au bureau de tabac et y reste à bavarder, tout en guettant la porte du 95 bis, jusqu'à l'instant où des cris, des allées et venues, lui apprennent que le meurtre a été découvert...

« Le lendemain, au premier courrier, il reçoit l'enveloppe contenant les billets de banque... Mais il n'en échange aucun, car il s'est aperçu que deux agents en civil le suivent... Le soir, le paquet « échantillon sans valeur » arrive... Darboin empêche le

paquet, va faire un tour de promenade, et lâche les deux agents...

« Mais s'il s'était aperçu de la surveillance de ceux-ci, il n'aurait pas remarqué celle, moins visible, que moi et mon fidèle Hilaira nous exerçons. Au Champ-de-Mars, nous avons enlevé Darboin dans l'auto qui conduisait Hilaira et à l'intérieur de laquelle je me trouvais, le visage caché par une fausse barbe et par des lunettes à grands verres et par un chapeau... Je lui ai repris les bijoux et les billets de banque ; et, en parlant avec un fort accent étranger, je l'ai menacé de mort si, au cas où on lui montrait ces bijoux, il osait les reconnaître... Ce fut un Darboin terrifié... et un peu meurtri... que je jetai une heure plus tard sur le quai de Javel...

— Alors c'est lui qui avait placé sur l'armoire de Carlos ce collier et ces deux bagues ?...

— Mais oui !... Le drôle m'a avoué tout cela dans l'auto !... Carlos ayant, dans le remue-ménage général, laissé la porte entrouverte, Darboin en profita, alors que l'attention de tout le monde était concentrée à l'étage au-dessus, pour mettre le petit paquet sur l'armoire et, aussi, pour ensanglanter une chaise avec un morceau de papier trempé à la dérobée dans une des flaques de sang qui étaient nombreuses chez Anselmo... Cette chaise sanglante devait attirer l'attention des agents...

« Comme Carlos s'était querellé

avec Anselmo et en avait reçu une voie de fait, on ne manquerait pas de l'accuser... Si cette occasion de cacher les bijoux chez Carlos ne s'était pas offerte, Darboin les eût tout bonnement glissés dans la poche du chapeau, et le résultat eût été sans doute le même... Et c'est ainsi que...

— Ce brave homme recevra une récompense sérieuse !... interrompit Siryès. J'ai déjà fait quelque chose pour sa femme et ses enfants... A vous, Madame, je dois des excuses parce que, à diverses reprises, la femme de chambre de Roberte qui nous est extrêmement dévouée et qui s'occupe de mon ménage — je erois même que M. Hignette s'est imaginé qu'elle était pour moi tout autre chose qu'une domestique ! — a rempli, dans cette affaire, certaines missions après lesquelles, comme elle est blonde, on l'a prise pour vous !... C'est elle qui a expédié la lettre chargée au sanatorium, et qui a fait envoyer des jouets 95 bis, avenue des Ternes... C'est elle qui, dissimulée derrière l'auto même de la Préfecture, rue Ribera, a projeté une bouteille à une dizaine de mètres de la porte, afin de détourner l'attention des agents, puis s'est glissée dans la cave et a éteint à l'heure convenue l'électricité de toute la maison...

« Je lui avais enseigné la topographie de cette cave, y ayant pénétré moi-même en me faisant passer pour un inspecteur d'électricité...

— Vous m'avez défendue, avenue

des Ternes, Monsieur, sans vous je ne sais ce qui serait arrivé. Je ne peux vous en vouloir... Mais comment se fait-il que Mme Roberte Siryès se soit évanouie, ou presque, en voyant pour la première fois mon mari ?...

Siryès sourit :
— Pardonnez-nous aussi, madame, ce subterfuge !... Quand, pour la première fois, quai des Orfèvres, j'ai attendu le bon plaisir de M. Hignette, je me suis promené dans le couloir, tout en causant avec l'inspecteur principal Lebreton dont j'avais fait la connaissance la veille, lorsqu'il était venu me demander de me rendre à la police judiciaire... Au cours de cette conversation, j'ai senti que, d'une part, on vous soupçonnait, madame... et que, d'autre part, on se demandait si vous Monsieur, vous n'étiez pas ce Jacques Siryès qui, selon la déposition spontanée de Jacquinol, avait menacé Anselmo...

« Or, je savais que vous aviez l'un et l'autre un alibi complet... que vous ne risquiez absolument rien... A un instant, j'ai pu me glisser dans le salon d'attente et dire à Roberte de manifester de l'émotion si elle vous reconnaissait... Elle a exécuté cette indication, complètement... Ainsi, le bon M. Hignette s'est demandé plus fort encore si le Seigneur Mystère n'était pas tout bonnement Siryès !... le Seigneur Mystère, qui n'est sur la scène que depuis trois ans !... qui a commencé à resplendir peu après ma disparition.

(A suivre)